



Ecole Communale Fondamentale de Remicourt

rue Jules Mélotte, 15 – 4350 Remicourt

Septembre 2016.

Règlement du bus scolaire

Le présent règlement s'applique lors des ramassages scolaires, des transports "cours de néerlandais", "piscine" et lors de toute sortie pédagogique.

- 1. Monter et descendre du bus sans bousculade.**
- 2. S'asseoir correctement et attacher directement sa ceinture de sécurité.**
- 3. Etre poli(e) envers le chauffeur, l'accompagnatrice et les autres élèves.**
- 4. Ne jamais détacher sa ceinture de sécurité durant le trajet.**
- 5. Parler sans élever la voix.**
- 6. Ne pas boire, ne pas manger et ne pas jeter de déchets dans le bus.**
- 7. Pour descendre, attendre l'arrêt complet du bus avant de détacher sa ceinture et la permission de l'accompagnatrice ou du titulaire présent avant de quitter sa place.**
- 8. Veiller à maintenir le bus en bon état en évitant toute dégradation.**
- 9. Se comporter correctement à l'arrêt et être prudent(e).**

Pour la sécurité de tous, le bus scolaire ne peut en aucun cas être considéré comme une cour de récréation.

Durant tout le trajet, l'élève reste sous la responsabilité du chauffeur et de l'accompagnatrice ou du titulaire. Il reste soumis à l'autorité de l'Ecole.

Dans un souci de bonne collaboration, les parents respecteront les horaires du ramassage scolaire matin et soir. Il en sera de même pour les départs vers la piscine et pour les sorties pédagogiques.

En cas de non respect du règlement et après plusieurs remarques, des sanctions seront prises (rappel à l'ordre, punition, ...). Les parents en seront avertis par un mot écrit dans le journal de classe de l'élève.

Pour toute détérioration constatée, les parents de l'élève concerné seront tenus de payer les réparations.

Il est possible de joindre Didier, le chauffeur, au 0476/86.91.54.

Le Directeur général,

Christian VANDERBEMDEN

Le Bourgmestre,

Thierry MISSAIRE

Le Directeur d'école

Christian LANDRIN

L'Echevine de
l'Enseignement

Valérie LEBURTON